

La commission-éducation du MRC créée, à la demande de Jean-Luc Laurent, et animée par Estelle Folest, Secrétaire Nationale, a pour objectif de diffuser les propositions de notre parti en matière d'éducation.

Au sein de cette commission, nous avons déjà traité les sujets suivants :

- *pour un renouveau pédagogique,*
- *de la présence des parents au sein de l'école de la République,*
- *l'école, un lieu protégé,*
- *la formation des enseignants.*

Il nous faut encore aborder les thèmes suivants :

- *les domaines et les niveaux scolaires, de l'école élémentaire à l'université, en passant par l'enseignement secondaire général technique ou professionnel, ainsi que le périscolaire,*
- *l'enseignement supérieur et la recherche, sujet que nous avons assez peu traité dans le détail.*

Toutes les personnes intéressées par ce travail sont les bienvenues au sein de la commission.

Le texte qui suit, présenté lors du CN du 3 juillet, n'est donc qu'une étape dans l'élaboration d'un texte d'orientation.

* * *

Les membres de cette commission ont été ou sont toujours confrontés aux problèmes d'éducation et d'instruction, des inspecteurs, des chefs d'établissement, des formateurs, des professeurs, des instituteurs, des élus chargés des investissements et de l'entretien des établissements dans les territoires dont ils sont les représentants.

Après avoir déterminé, lors d'une première réunion les objectifs de cette commission -éducation en dégagant les thèmes que nous pensions prioritaires et sur lesquels chacun s'est positionné, nous avons lors de la seconde réunion de cette année étudié chacune de ces contributions dont je voudrais vous faire part ici en vue d'élaborer un texte qui sera remis au Secrétariat national.

Les constats que chacun peut faire concernant l'école, 150 000 élèves qui chaque année sortent du système scolaire sans diplôme, « l'ascenseur social » en panne, la baisse du niveau scolaire reconnue quasi unanimement aujourd'hui, ne sont en aucun cas le résultat, d'un manque de vision, d'un manque de concertation ou d'un simple laisser-aller dans l'air du temps, mais relèvent d'une volonté délibérée de ce libéralisme à l'œuvre aujourd'hui.

En effet, on lit dans les cahiers de politique économique de l'OCDE (n° 13 publié en 1996), « la stratégie consiste à organiser préalablement le sabotage des services publics tout spécialement dans l'éducation pour que leur inefficience puisse servir de prétexte à leur privatisation avec le consentement de la population » ; de plus, on diminuera la qualité de l'enseignement, mais pas la quantité d'élèves ou d'étudiants, au coup par coup, surtout pas d'une manière globale pour éviter un mécontentement général.

Mme Androulla Vassiliou, commissaire européenne chypriote à l'éducation, a expliqué en des termes sans ambiguïté que cette privatisation avait pour but de bénéficier avant tout aux milieux d'affaires. Il faut engager l'Europe dans la compétition globalisée, équiper les jeunes pour le marché du travail d'aujourd'hui et répondre aux conséquences de la crise économique (l'éducation représente à elle seule un marché de 2 000 milliards de dollars).

Cette volonté délibérée s'est traduite en France de moult manières très efficaces pour atteindre l'objectif fixé.

La pratique pédagogique :

Traditionnellement, les Républicains que nous sommes défendent la liberté pédagogique de l'enseignant. Attachée à la maîtrise des contenus disciplinaires, la sensibilité républicaine laisse ainsi de côté la question de la méthode, jugée secondaire voire accessoire.

Ne promouvant aucune pratique pédagogique nous avons laissé les pédagogistes emplir l'espace vacant avec les résultats que l'on connaît. Ces pratiques constructivistes ont révélé leur inefficacité : outre les résultats édifiants dont témoignent les enquêtes PISA en matière d'acquisition des savoirs fondamentaux, en particulier auprès des élèves issus de milieux socio-culturels défavorisés, elles renforcent les inégalités à l'école.

Les dérives angélistes et pédagogistes, qui considèrent l'élève comme seul acteur de son apprentissage, relèguent le maître au rôle d'assistant. Elles ne font que contrarier la formation d'un esprit critique.

Alors, quelles pédagogies promouvoir ?

Mettre le savoir au centre du système d'apprentissage

Une bonne pédagogie permet au maître de transmettre les savoirs à tous les élèves en maintenant un niveau d'exigences élevé. Elle doit placer les contenus au centre du système d'enseignement. C'est le cas des pédagogies structurées.

L'efficacité des pédagogies structurées.

Les recherches mettent toutes en évidence la nécessité d'organiser la pédagogie de façon à ce que les notions soient enseignées de façon structurée et progressive, en partant du simple vers le complexe (pédagogie structurée, enseignement explicite et systématique, instruction directe). Elles ont montré l'efficacité des pédagogies structurées, en soulignant les gains d'apprentissage élevés pour tous les élèves.

Le collège unique

Il apparaît en effet évident que les exigences de l'époque contemporaine nécessitent de « *donner aux hommes une formation qui les dote de capacités correspondant le mieux aux circonstances actuelles* ». La modernisation est d'autant plus nécessaire que l'on doit être en mesure de mobiliser des ressources humaines bien formées pour préparer la Nation à affronter une concurrence internationale intensifiée. Cela passe par des transformations en profondeur des structures éducatives. C'est la naissance du collège unique. La démocratisation de l'école, considérée légitimement comme indispensable à la satisfaction du Bien commun, a impliqué une démarche de rationalisation et d'unification du système scolaire, spécialement au niveau crucial du collège, devenu le pivot entre le primaire et le lycée. On s'interroge alors logiquement pour définir au mieux comment, dans une Nation moderne, un enseignement de masse peut venir réduire l'écart entre un primaire pour tous et un secondaire ouvrant sur l'accès à l'enseignement supérieur et aux meilleures formations techniques. Et, à partir du moment où les objectifs sont fixés, le principe du « collège unique », c'est-à-dire l'existence d'un collège ayant vocation à accueillir tous les enfants sortant du primaire et à leur proposer un tronc commun sur plusieurs années est une évidence. Les objectifs définis tendent à l'élévation générale du niveau d'instruction, au partage d'une culture citoyenne par le plus grand nombre, à l'accessibilité des fonctions les plus hautes à tous ceux qui ont les capacités requises à la formation d'une élite renouvelée par les apports populaires, à une capacité réelle à soutenir la concurrence internationale. Pour cela la carte scolaire a été mise en place avec pour objet l'implantation rationnelle des établissements scolaires du second degré, pour réduire les inégalités géographiques d'accès à l'enseignement secondaire, pour répondre au constat de très grande variabilité de l'accès au second degré. Mais l'assouplissement de la sectorisation contrarie l'accomplissement du collège unique car elle n'a pas permis de maintenir la mixité culturelle et sociale nécessaire à la réalisation effective et profitable pour tous du projet d'école moyenne républicaine sous forme du collège unique.

L'échec du collège unique est maintenant un poncif récurrent. Il est évident qu'avoir 20% d'élèves en échec à l'issue du collège ne peut être considéré comme une réussite par rapport au projet d'une culture citoyenne.

L'entrée des parents d'élèves

La tendance idéologique est d'« ouvrir » l'Ecole, assimilée à tort à un modèle réduit de société ; elle devient le reflet du lieu et de l'époque. Mais vouloir l'adapter au siècle crée les conditions nécessaires à sa dépendance à tous les groupes de pressions religieux, ethniques, commerciaux, médiatiques.

La présence institutionnalisée de représentants de parents d'élèves avocats inconditionnels de leur progéniture avec voix délibérative à tous les échelons est strictement contraire à l'essence même de l'Ecole républicaine. Les parents peuvent se trouver dans certains cas dans le rôle de décideurs, contre les décisions des équipes pédagogiques (redoublement, orientation). Sous couvert de discrimination positive, avec l'alibi de l'égalitarisme et du refus de l'élitisme par un discours pédagogue, il s'agit en fait d'abandonner le plus grand nombre au profit de quelques-uns. D'autant que l'on peut remarquer que moins de 25% de parents prennent part au vote pour désigner leurs représentants dans les différentes instances, qu'il y a une sous-représentation dans les établissements des zones sensibles et une sur-représentation dans les établissements prestigieux.

Pour faire en sorte que les parents ne soient pas exclus, mais présents dans leur rôle, il serait sans doute nécessaire de :

- Renforcer le rôle des enseignants au sein des instances délibératives et que la Commission d'appel leur soit réservée.
- Faire en sorte que les décisions et projets pédagogiques restent de la responsabilité des enseignants et ne soient présentés que pour information, explication dans les instances délibératives.

Mais cette clarification du rôle des parents dans l'Ecole doit s'accompagner :

- d'un recrutement et d'une formation de qualité des enseignants
- mais aussi des chefs d'établissements, qui ne doivent être en aucun cas des chefs d'entreprise, ni les supérieurs pédagogiques des enseignants
- d'une refonte du corps d'inspection.